



AMBASSADE DE SUISSE
AU BRÉSIL

RIO DE JANEIRO, le 23 janvier 1970

Case postale 744 ZC-00
Télégrammes: AMBASUISSE
Code: A. B. C. 6^{me} édition

Ref.: 333.0 - BU/bo

ad p.B.11.40.1.-MLS/vj

A la Division des affaires politiques
du Département politique fédéral

confidentielle

B e r n e	en	RUMS	BS				c/a
Datum	27.1						97.1
Visa	BU	MS	By				By
EPD		27. Jan. 1970					
Ref.		p.B.11.40.1.					

Monsieur l'Ambassadeur,

./.

Pour faire suite à ma lettre du 9 janvier 1970 concernant les mesures de sécurité prises à l'encontre de ma personne et de la résidence, je vous envoie sous ce pli le compte-rendu sommaire que j'ai rédigé à l'intention de l'agent compétent du ministère des affaires étrangères.

Comme vous le verrez, j'avais demandé de lever la surveillance des gardes de corps personnels dès le lundi 19 janvier. Or, ce service de protection continue. Lorsque le 19 janvier j'en ai demandé la raison, mon interlocuteur du ministère m'a répondu que les autorités policières continuaient à avoir des craintes. Ainsi, malgré mon insistance, je suis toujours accompagné jour et nuit par un "gorille".

Il se peut que les craintes de la police soient motivées par deux attaques armées dont ont été victimes quatre policiers militaires chargés de surveiller les ambassades de Suède et des Pays Bas. Dans les deux cas, les policiers ont été désarmés et déshabillés mais les ambassades elles-mêmes n'étaient pas visées.

? | Je continuerai à insister pour que cesse la protection des gardes de corps. Je vous signale d'autre part que la surveillance de la résidence a été augmentée une fois encore.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

✓ 1 annexe

H. G. Gunder

Copie de cette lettre, avec annexe, est envoyée à la Division des affaires administratives du Département politique fédéral (ad a.631.3.-MS/sh).

Compte-rendu sommaire

Le 20 décembre 1969, à la demande des autorités suisses, M. Roch se met en rapport avec M. Othon de Amaral Henriques Filho pour le prier de faire renforcer quelque peu la surveillance de l'ambassade et celle des bureaux de Swissair à Rio de Janeiro et Sao Paulo, à la suite de certaines menaces proférées contre la Suisse par des extrémistes arabes.

Le 23 décembre, la presse publie le verdict du jugement de Winterthour, condamnant les trois terroristes arabes à douze mois de prison. Vers 10.30 heures, un employé de l'ambassade reçoit, à cinq minutes d'intervalle, deux appels téléphoniques par lesquels on lui demande de faire savoir à l'ambassadeur qu'il sera fusillé dans les vingt-quatre heures. M. Roch se met de nouveau en rapport avec M. Amaral à qui l'ambassadeur parle également. Le même soir, M. William Barth, de la Police fédérale, se rend à l'ambassade et organise un groupe de trois gardes de corps permanents. Ces agents se sont montrés tout à fait efficaces et agréables et ont régulièrement fait part à M. Barth de leurs observations. L'ambassade n'a dès lors pas noté tous les détails.

Entre le 24 et le 28 décembre, l'ambassade reçoit de très nombreux coups de téléphone, presque toujours en l'absence du chef de mission. Il s'agit de voix masculines et féminines; parmi ces dernières, la même voix revient à plusieurs reprises. Selon les employés, les interlocuteurs parlent bien le brésilien, refusent toujours de donner leur nom et utilisent des expressions très grossières à l'égard de l'ambassadeur, de la Suisse et des Suisses.

Entre le 29 décembre et le 4 janvier, l'ambassade ne reçoit plus aucun appel téléphonique. Elle décide dès lors de demander à M. Amaral de retirer les gardes de corps. Le 5 janvier au matin, deux messages téléphoniques parviennent à nouveau à deux employés de l'ambassade, messages dont la teneur est à peu près la suivante : nous n'avons pas pu attraper l'ambassadeur au cours du samedi/dimanche car il roulait trop vite dans sa petite voiture sport mais dites-lui qu'on l'aura, le "esquema n° 4" entrera en action, et dites-lui aussi que les samedis/dimanches les rues sont vides. Ce jour là, la même femme dont il est question plus haut rappelle environ deux fois encore, en employant des mots grossiers que les employés refusent de répéter. Il est dès lors décidé de poursuivre la surveillance pendant un certain temps encore.

Il est intéressant de noter que l'ambassadeur est en effet sorti seul dans sa voiture sport, en roulant vite. Il faut donc en déduire qu'il fut soit observé, soit suivi.

- 2 -

Il ne s'est plus rien produit depuis lors. L'ambassade estime que, pour le reste de cette semaine, la surveillance des gardes de corps devrait être quelque peu relâchée. Ensuite, s'il ne se passe rien, cette surveillance pourrait être complètement levée dès le 19 janvier. Il serait toutefois heureux de conserver pendant quelque temps encore les gardes renforcées à la résidence et les patrouilles irrégulières.

L'ambassadeur s'engagera, pour le moment, à ne pas sortir sans chauffeur la nuit.

Rio de Janeiro, le 13 janvier 1970